

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés par leur gouvernement respectif, ont signé le présent Traité.

FAIT à *Berne*, le ... *7 octobre* ... *1993* ..,

en français et en anglais, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement

du Canada:

Jacques S. Roy

Jacques S Roy

Pour la Confédération

suisse:

Arnold Koller

A. Koll